

Un an après sa signature, l'Accord de Paris est désormais irréversible

Le 22 avril 2016, 175 pays réunis au siège des Nations unies ont signé l'Accord de Paris pour le climat, une mobilisation sans précédent pour un texte international. Depuis cette date historique, la prise de conscience de l'urgence climatique par la communauté internationale s'est concrétisée à travers une série d'avancées majeures.

Avec la ratification par 144 pays, représentant plus de 80 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, l'Accord de Paris est désormais irréversible : suscité par la dynamique de l'Accord de Paris, le nombre record de signatures en avril 2016 a su créer un nouvel élan dans l'action climatique, accélérant le processus de ratification par les gouvernements du monde entier, pour lequel Ségolène Royal, Présidente de la COP21, s'était fortement mobilisée.

Les coalitions de l'Agenda de l'action sont opérationnelles

Les alliances lancées lors de la Conférence de Paris se déploient. C'est le cas notamment de l'Alliance solaire internationale, dont les statuts ont été adoptés, permettant d'engager rapidement les appels à projets en faveur des technologies solaires. La France a aussi grandement contribué à la mise en œuvre de l'initiative africaine pour les énergies renouvelables en identifiant 240 projets sur le continent et les 19 premiers projets ont été retenus.

La finance verte se généralise

La Coalition pour le prix du carbone, animée par la Banque mondiale, se mobilise pour inscrire une trajectoire de prix du carbone dans les stratégies des territoires, des entreprises et des gouvernements. La France a montré l'exemple en fixant un objectif de 56 € par tonne de carbone en 2020 et 100 € en 2030 (article 1er de la loi de transition énergétique), le niveau étant passé à 14,5 €, 22 € en 2016 et 30,5 € en 2017, en adoptant l'obligation de transparence des investissements (article 173) et en émettant la première obligation verte souveraine à hauteur de 7 milliards, avec plus de 23 milliards d'offres.

Les énergies renouvelables se développent

Les projets d'énergie propre connaissent une croissance sans interruption depuis plusieurs mois, avec un nouveau record d'investissements mondiaux dans l'électricité et les carburants renouvelables en 2015 (plus de 280 milliards de dollars investis). Cette transformation du modèle énergétique à l'échelle internationale a un impact direct sur l'économie : en 2015, le secteur des renouvelables a atteint un niveau record avec **8,1 millions d'emplois à travers le monde**.

La société civile poursuit sa mobilisation

Les adhérents du C40, organisation qui regroupe 86 des plus grandes villes du monde, [ont pris, le 2 décembre 2016, l'engagement de doter d'ici à 2020 leur ville d'un plan action climat](#) qui permette de contenir les augmentations de températures en deçà de 1,5 °C. La communauté scientifique appuie également les actions pour lutter contre le dérèglement climatique, en particulier dans le domaine de la protection de l'océan (Plateforme océan climat, travaux du Giec, coalition internationale contre la pollution plastique...).

Une formidable dynamique est engagée depuis plus d'un an. L'objectif est de faire en sorte que l'action climatique reste à la hauteur des attentes exprimées par les peuples du monde entier.

- [Donner un prix au carbone pour lutter contre le réchauffement climatique](#)

En 1992, l'Organisation des Nations unies et ses États membres, alertés sur la gravité du réchauffement global par la communauté scientifique, décident de prendre des mesures à l'échelle de la planète. Ils se dotent de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), point de départ d'une surveillance accrue du changement climatique. Ce processus aboutit à l'établissement du Protocole de Kyoto en 1997, qui acte pour la première fois un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur un nombre limité de pays de 5 % sur la période 2008-2012 par rapport à 1990 (c'est la 1^{re} période du Protocole de Kyoto). Les pays ayant annoncé un engagement pour la 2^e période du Protocole de Kyoto (2013-2020) représentaient 13 % des émissions mondiales en 2010.

La Conférence de Paris sur le climat a abouti fin 2015 à l'adoption d'un premier accord universel et contraignant sur le climat pour maintenir la température globale en deçà de 2 °C et ainsi limiter le dérèglement climatique et ses effets.

Pour atteindre ces objectifs, une panoplie d'instruments existe. Parmi eux, donner un prix au carbone est un élément important de lutte contre le changement climatique.

Comment donner un prix au carbone ?

On distingue plusieurs mécanismes pour « donner un prix au carbone » :

- imposer une taxe sur les émissions ou
- organiser un marché sur lequel s'achètent et se revendent des permis d'émettre.

Mais arrêter les soutiens aux énergies fossiles, mettre en place des normes d'émissions, ou financer la R&D pour faire progresser l'innovation bas carbone, c'est aussi implicitement donner un prix au carbone.

La tarification du carbone permet avant tout d'envoyer une incitation stable et durable aux acteurs économiques pour qu'ils s'engagent sur la voie d'une économie bas carbone, en réduisant leurs émissions et en recevant les signaux appropriés pour investir dans les technologies vertes sobres en carbone.

Les mécanismes de tarification du carbone explicites les plus utilisés dans le cadre des politiques publiques, taxes carbone et systèmes d'échange de quotas (également appelés « marchés carbone »), peuvent être adaptés aux particularités des pays concernés, éventuellement utilisés de manière complémentaire. Le principe est simple, chaque assujetti a intérêt à réduire ses émissions dont le coût de réduction est inférieur au prix du carbone (défini réglementairement ou par le marché).

Généralement, les sources fortement émettrices (production d'électricité à partir de combustibles fossiles, grosses industries) sont plus souvent incluses au sein d'un marché carbone, alors que les « petits émetteurs » (petites entreprises) ou les sources diffuses (véhicules, chauffage et eau chaude sanitaire dans les bâtiments, agriculture, etc.) seront plutôt concernés par une taxe carbone.

En parallèle de la mise en place de ces outils réglementaires, des initiatives volontaires de tarification du carbone se développent au sein même des entreprises, avec la mise en place de prix internes du carbone.